

### Les groupes de travail

## CADRE DE FONCTIONNEMENT

Les groupes de travail ont un rôle capital dans l'exercice par la plateforme de ses missions.

En effet, ils permettent, par le canal des collaborateurs de chaque EFTS, de prendre en compte les réalités du terrain afin de les traduire en projet ou proposition d'évolution au sein des différentes fonctions définies dans la plateforme et pilotées par le collège encadrement.

Il est rappelé que c'est le comité de pilotage et d'orientation qui juge en dernier ressort de la pertinence des prises de position techniques proposées ayant un enjeu politique.

Ce présent « document cadre » a pour objet de préciser et d'adapter le rôle de chaque instance aux évolutions de l'organisation de la plateforme telle que cette dernière résulte notamment du dossier de labellisation.

### **Gouvernance de la plateforme : rôle et composition de chaque instance :**

#### Comité de pilotage et d'orientation

C'est l'instance propre à la plateforme. Elle est constituée des présidents et directeurs des adhérents. Le comité désigne le représentant du comité de pilotage.

#### Rôle :

- définition et validation des orientations stratégiques de la plateforme
- coordination de l'offre de formation
- préparation de la création de l'HEPASS

Il se réunit une fois par an et autant que de besoin. Il pourra aussi se réunir si un des quatre membres le demande.

La règle qui prévaut est celle du consensus. En cas de désaccord il sera fait appel à une médiation exercée par l'UNAFORIS.

#### Groupe de travail projet HEPASS

C'est l'instance politique de la plateforme. Elle est constituée de membres des Conseils d'Administration des associations gérant les EFTS membres de la plateforme.

#### Rôle :

Instance politique, elle a pour objet :

- de faire le lien avec les conseils d'administration des adhérents en se tenant informés des projets et évolutions en cours,
- de réfléchir aux propositions d'orientations qui seront définies et validées par le comité de pilotage et d'orientation.

Il se réunit autant que de besoin.



## Conseil des partenaires

**Rôle** : structurer le partenariat dans une logique de réseau de collaboration

**Fréquence** : 1 fois par an

**Participants** : Région - Etat – Conseil Général - Branches professionnelles...

La composition est arrêtée par le comité de pilotage.

## Des instances mises à la disposition de la plateforme

### - Représentant territorial

**Rôle** : prépare en collaboration avec le(s) directeur(s) les travaux du comité de pilotage et d'orientation et met en œuvre les décisions.

Il représente avec les présidents des EFTS ou leurs représentants la plateforme auprès des autorités publiques et des partenaires.

### - Secrétariat

Il est assuré par le secrétariat du représentant territorial.

### - Collège de l'encadrement

Il se réunit 3 fois par an.

Il est organisé par le représentant territorial et regroupe les membres des directions désignés par chaque EFTS (directions adjointes d'études, de développement, etc...)

**Rôle** : Proposer les projets à mettre en œuvre et les objectifs d'année (dans un cadre de plan pluriannuel) et proposer les responsables de ces projets.

### - Séminaire des personnels des EFTS

Il a lieu une fois par an.

Il regroupe les personnels des établissements qui ont vocation :

- à occuper une responsabilité de projet
- à participer à des groupes de travail selon les activités décidées par le comité de pilotage

Il peut être élargi à d'autres personnes selon des modalités définies par chaque EFTS.

### - Groupes de travail

Selon les besoins et les objets définis par l'encadrement des groupes de travail seront installés pour conduire des projets spécifiques.

Des responsabilités de fonction seront attribuées dans chaque EFTS selon les fonctions de la plateforme, hors fonctions relatives au pilotage stratégique et opérationnel.

## Implication

Les membres des groupes de travail sont légitimes à venir y trouver de l'information mais ils en sont avant tout les acteurs.

Leur implication est donc un élément essentiel de la vitalité et de l'imagination de la plateforme.

## Fonctionnement

- Chaque pilote d'un groupe de travail recevra une lettre de mission établie après information du comité de pilotage et d'orientation par le directeur de l'EFTS dont il dépend. Cette lettre sera validée par les responsables de fonctions de chaque EFTS. Elle sera signée par le pilote du groupe de travail et le directeur de l'EFTS dont il dépend. Elle sera visée par le représentant territorial.



- Chaque groupe de travail, sous réserve des points suivants, organise librement son travail.
- Chaque pilote de groupe de travail élabore en fin d'année N une fiche action sur le programme de travail selon le modèle défini par le collège encadrement pour l'année N+1.  
Bien entendu, ce programme peut être modifié en cours d'année pour tenir compte des imprévus.
- Chaque groupe de travail veille aux relations avec les autres groupes de travail pour assurer, dans la mesure du possible, la transversalité des observations, des analyses et des propositions.

## Articulations

La nécessaire cohérence des travaux et le principe de transversalité qui caractérise le travail de la plateforme suppose l'organisation de relations régulières entre les groupes de travail et les autres instances de celle-ci.

Dans ce but :

- les groupes de travail sont appelés à présenter périodiquement l'état de leurs travaux devant les représentants de fonctions désignés au sein de chaque EFTS ;
- une fois par an, est organisé un séminaire entre les divers responsables, le collège encadrement ;
- les comptes rendus des réunions seront systématiquement mis en copie au secrétariat de la plateforme territoriale ([renee.bagny@irtsreunion.fr](mailto:renee.bagny@irtsreunion.fr)) avec un encadré, mettant en avant, le cas échéant, les questions importantes en terme :
  - . d'informations/remontées des équipes et des terrains
  - . de sujets émergeant sur lesquels une position de l'UNAFORIS Réunion est attendue
- le représentant territorial peut, s'il le juge utile, en accord avec le pilote du groupe de travail transmettre ces comptes rendus aux autres groupes ;
- les comptes rendus des réunions sont systématiquement adressés aux participants mais aussi pour information aux directeurs des EFTS ;
- un calendrier annuel des réunions est établi par chaque groupe de travail et transmis aux autres groupes et aux membres du collège encadrement.

La représentante territoriale,  
Monique GIRIER